

Rapport moral du Secrétaire Général



Sauf exception, les rapports que j'ai eu comme secrétaire général à présenter lors de nos congrès successifs variaient peu, d'une année sur l'autre, le contexte institutionnel restant stable ; seules les politiques ministérielles ou ce qui en tenait lieu pouvaient induire un accès momentané de fièvre ou une crainte existentielle comme ceux qui accompagnèrent la décentralisation ou notre dernière modification statutaire.

Il fallait s'en douter RATE et RGPP, avec leur lot de réorganisation, de redéfinition, de révision, de redéploiement ne pouvaient qu'impacter notre fonctionnement syndical, lui-même directement touché par la pudique « rénovation du dialogue social » et la sibylline « fusion des corps d'inspection du secteur social ».

Seule la forme des années précédentes, calquée sur le rapport d'activités que Michel CHAUVEAU présentera au nom du Bureau National, vous rappellera nos congrès passés, le contenu est lui, bel et bien d'actualité.

Le taux de syndicalisation

Malgré la diminution des effectifs d'inspecteurs « survivants » après trois années sans concours, les départs à la retraite non remplacés et le risque de voir s'éloigner nos collègues qui ont pris leur distance avec la « maison mère » en changeant de missions, notre taux de syndicalisation progresse puisqu'il se maintient en valeur absolue.

Sommaire

pages

- ◆ Rapport moral du Secrétaire Général 1
- ◆ Rapport d'activité du Bureau National 4

**Spécial CONGRES
POITIERS - du jeudi 30 septembre
au
samedi 2 octobre 2010**

Derniers délais pour s'inscrire !

Commissions du Congrès : Le DEVENIR des IJS - Rapports introductifs -

- ◆ Affaires professionnelles :
 **AVENIR de nos METIERS dans le
 CONTEXTE de la RGPP** 11
- ◆ Affaires statutaires et corporatives :
 VERS QUEL NOUVEAU CORPS 12

Document pratiques de Congrès

- ◆ Projet de règlement de Congrès 14
- ◆ Programme prévisionnel du Congrès 15
- ◆ Pouvoir 18

Document financiers de Congrès

- ◆ Taux et recettes de syndicalisation (2006-2010) 16
- ◆ Proposition de cotisation 2011
- ◆ Projet de budget 2011 17

Comme toujours, il est largement au dessus du taux général et national de syndicalisation des français.

Le contexte institutionnel ébranlé n'aura pas été sans écho dans le **fonctionnement de votre BN** constitué de collègues pour la quasi-totalité en poste, donc soumis au rythme des réorganisations.

Malgré cela, les réunions statutaires et habituelles auxquelles se sont jointes de nombreuses réunions d'actualité ou d'opportunité à l'initiative de l'administration ou nécessitées par l'urgence du moment ont abondamment chargé nos agendas.

Sauf exception rarissime ou tactiquement mesurée, chaise vide et boycott ne sont pas des outils syndicaux efficaces.

La communication, outil essentiel de l'action syndicale, devient une arme à manier avec précaution ; il nous a été donné, cette année, de nous en apercevoir.

Loin de banaliser l'outil il nous a fallu prendre en compte l'hypersensibilité des uns, fragilisés par une GRH à l'affut de la moindre information, composer avec la susceptibilité des partenaires pour satisfaire notre obligation d'informer sans dégâts collatéraux.

Malgré cela, sans rétention ni langue de bois, nous avons veillé à être le plus exhaustif possible, sérieusement, palliant souvent l'indigence de la publicité de l'administration incapable, par exemple, de réaliser la cartographie des emplois mis au mouvement.

C'est sur ces principes que le site du SEJS est en cours de rénovation.

Les relations intersyndicales, si elles conservent une appréciable sérénité au sein de l'UNSA-Education (la convergence d'intérêts devant l'adversité en est sûrement l'une des causes) ont connu une intensité croissante, pour deux raisons essentielles.

Le chantier de « rénovation du dialogue social », qui peut s'appeler aussi le nouvel encadrement de l'activité syndicale en est une des raisons.

Chacun a bien compris que sa survie ou en tout cas sa présence relative dans les instances paritaires de demain est en jeu.

Le SEJS a sa place dans le syndicalisme de demain au sein de notre champ d'activités, il doit la trouver sans ménager ses contacts vers les autres.



Mais notre champ professionnel de la cohésion sociale réunit dès aujourd'hui une représentation de personnels divisés dans l'histoire mais associée depuis le 1^{er} janvier 2010 au sein d'instances en construction et surtout en démultiplication, RGPP aidant (CTP divers, CHS...)

Ce contexte aura été très consommateur d'énergie et de disponibilité cette année, il le sera autant dans les mois à venir.

C'est peu dire que **nos relations avec l'Administration** qui nous gère auront été marquées par les changements institutionnels que représentent la RGPP en général et notre intégration au Ministère de la santé en particulier.

Toutes les problématiques qui constituent désormais le champ « corpo » de l'action syndicale doivent intégrer ces changements, véritable révolution culturelle.

Outre un fonctionnement chaotique généré par une nouvelle organisation de l'administration centrale mal préparée et la juxtaposition d'organigrammes faisant plus de place au positionnements individuels qu'à une logique d'efficacité et d'intérêt général, nous avons dû faire preuve d'une adaptation permanente et d'une fermeté constante pour être présents quand il le fallait et où il le fallait.

Le nouveau statut

C'est encore une fois à l'occasion d'un rappel de nos exigences indemnitaires légitimes qu'une modification statutaire nous est imposée (ce fut le point de départ de la fusion des corps d'IJSL et IPJS).

Cette fois, outre la logique dogmatique de réduction des corps, c'est l'opportunité pour le Ministère de la santé de rénover le statut de son important corps d'inspection qui justifie ce passage obligé.

Bien sûr l'évolution favorable d'un régime indemnitaire est à la clé, mais à quel prix ?

Vous êtes informés régulièrement et fidèlement de l'avancée du dossier, je rappelle ici les enjeux qui sont les nôtres :

Nous ne partons pas de rien, notre statut existant est récent et a constitué un corps avec sa logique de carrière et de positionnement professionnel, ce sont des acquis non négociables.

Ainsi, nous devons gérer le « stock existant » à travers de dispositions transitoires et de reclassement satisfaisantes et en même temps contribuer à construire un avenir réaliste de carrière valorisantes pour nos jeunes et nouveaux collègues.

Bien sûr nos propositions, notre contribution à la construction de ce nouveau corps, ne sauraient déroger aux principes et valeurs qui ont été ceux de nos syndicats (SNIJSL et SNIPJSL) depuis un demi siècle. Il est à souhaiter qu'ils rencontrent ceux de nos collègues que nous devrions rejoindre.

Il est fort à parier que les articles concernant les missions des futurs inspecteurs feront couler beaucoup d'encre et de salive.

Si nombre de questions posées par la mise en œuvre de la RGPP aujourd'hui tournent autour de la reconnaissance des métiers, des compétences et des organigrammes fonctionnels, c'est que la première question qui se posait a été omise : **Quelle(s) mission (s) pour quel(s) agent(s) public(s)?**

...mais le dogme du « trop de fonctionnaires » a évité qu'elle soit posée.

Aussi devront nous exiger que ce nouveau statut prévoie l'ensemble des champs d'intervention de leur titulaire, suffisamment larges pour permettre évolution de carrière et réorientation personnelle sans risque de « déclassement » fonctionnel.

Si le « contrat de performance » devient le mode commun de gestion des fonctionnaires, nous rappellerons qu'un contrat engage les deux signataires.

Plus que jamais notre action au titre de notre situation corporative doit rester liée à la définition de nos missions, à notre champ d'exercice professionnel.

Vous avez compris que nous avons dû adapter nos actions au nouveau cadre qui nous entoure.

Vous comprendrez tout autant que cette adaptation devra être celle du futur Bureau National qui sortira, élu de ce congrès.

Ainsi, il paraît important que l'organisation même de notre Bureau National s'adapte à nos nouveaux interlocuteurs et partenaires, qu'elle soit mobilisée autour des dossiers essentiels de façon réactive à travers de petites équipes les maîtrisant parfaitement.

A mes yeux, le dossier de projet statutaire et ses conséquences indemnitaires (1), l'organisation et l'identification des missions qui constituent notre métier (2) et notre positionnement syndical (3) constituent les trois pôles d'intervention du BN de demain.

Philippe CHAUSSIER



Rapport d'Activité du Bureau National 2009-2010



Présenté, au nom du Bureau National, par
Michel CHAUVEAU, Secrétaire National,
chargé de la Vie Syndicale

I - Vie syndicale, fonctionnement du bureau national et des autres instances syndicales

1.1 Des syndiqués au SEJS

Malgré une diminution de l'effectif du corps entre 2008 et 2009, passant de 425 collègues à 405 (soit - 4,71 %), l'effectif des syndiqués au SEJS ne s'est finalement réduit que de quatre membres (soit - 1,96 %), 200 au lieu de 204, donc dans des proportions moindres. Le taux de syndicalisation s'est donc légèrement élevé, de 1,38 %, passant de 48 % à 49,38 %. Ce taux inclut pourtant les collègues en détachement, qui, en général, ne se syndiquent pas ou ne se syndique plus (cf. tableau p. 16). Or, sans doute signe des temps, ils sont de plus en plus nombreux, une cinquantaine actuellement. Le bilan de la syndicalisation 2009 est donc plutôt satisfaisant.

Il est encore un peu tôt pour faire un diagnostic pour 2010. Malgré sept nouvelles adhésions et dix renouvellement de collègues d'anciens adhérents, non syndiqués en 2008, 2007 ou 2006 (au 11 août 2010), il n'est pas certains que cela compensera, avec les renouvellements 2010 qui restent à recevoir, la diminution de l'effectif du corps de 25 collègues qui s'accélère (- 6,17 %), provenant des départs en retraite non remplacés. Il est toutefois probable que le taux d'adhésion demeure de l'ordre de 50 % du corps, ce qui est très significatif dans la fonction publique française.

1.2 Du bureau national et du conseil national

Le bureau national (BN) du SEJS est constitué de 15 membres, auxquels il convient d'ajouter le ou les représentants de la section des retraités, ainsi que les délégués (titulaire et suppléant) des sections des directeurs régionaux et d'établissement, soit une vingtaine de membres en configuration plénière. Notre collègue et ami Patrick BRUGGEMAN ayant pris une retraite bien méritée fin 2009, c'est Gérard BAUDRY, directeur du CREPS de Champagne-Ardenne, qui lui a succédé en 2010. Le BN est très heureux de l'accueillir.

Comme chaque année depuis 2007, le BN procédera, lors du prochain congrès, à Poitiers, au renouvellement de la moitié de son effectif.

En 2009-2010, le BN se sera réuni sept fois (25 novembre, 15 décembre, 28 janvier, 9 mars, 18 mai, 20 juillet,

29 septembre, à la veille du congrès de 2010). Du fait de grèves nationales de transport, les réunions prévues le 8 avril et 24 juin ont été supprimées, mais celle du 20 juillet a été organisée, en conséquence, en supplément. Le congrès étant avancé d'un mois, le nombre de réunions du BN est égal, par an, à ce qu'il était l'année précédente.

Compte tenu des contraintes des uns et des autres, renforcées par la RGPP et la création des nouveaux services (8 membres du BN sont ou sont devenus directeurs ou directeurs adjoints de DDCS, DDCSPP ou DRJSCS, 5 chefs d'établissement ou adjoint), l'effectif des actifs présents a régulièrement été compris entre 12 et 15, ce qui est un peu plus faible que les années précédentes. Malgré les échanges téléphoniques et courriels qui entourent ces réunions, cela peut commencer à poser problème, notamment pour ce qui est des sections thématiques nationales (établissements et DR, qu'il faudrait sans doute maintenant revoir du fait des évolutions structurelles liées à la RGPP).

Les comptes-rendus (CR) de réunions de BN ont été adressés par voie télématique, dans les semaines suivantes, à tous les syndiqués. Les projets de CR de réunions du BN ont tous été soumis à l'avis des membres du BN avant envoi aux syndiqués.

Le conseil national (CN) se sera réuni deux fois dans l'année, conformément aux statuts du SEJS, soit le 10 mars et le 30 septembre 2010, avant le congrès plénier. Le compte rendu du CN du 10 mars a été publié dans le n° 15 de SEJSInfo.

La section des retraités a été constamment représentée et active au cours de nos réunions, avec Rémi VIENOT, secrétaire général. Comme au cours des années précédentes, nous avons pu apprécier ses avis, apports et comptes-rendus ; nous l'en remercions sincèrement.

La répartition des tâches au sein du BN du SEJS s'est faite lors des réunions de fin 2009, sur les bases de la structuration antérieure : Affaires corporatives (Statuts et carrières) ; Communication et Vie syndicale ; Affaires professionnelles, avec les secteurs Formation – Emploi, Sport, JEP, Vie Associative, Administration.

II - Communication

Max PINSON a finalisé l'amélioration technique du site internet. Il convient maintenant de veiller à son actualisation.

Les comptes-rendus de BN ont été rédigés, sauf une exception, par Michel CHAUVEAU, souvent avec l'aide de Philippe BERTRAND, Jean-Marie BONNET, Max PINSON, Anne SCHIRRER ou d'autres collègues, y compris Rémi VIENOT pour les retraités. Ils ont été adressés à tous les syndiqués assez rapidement, par courriel, après qu'il a été donné suite aux principales décisions prises.

Il en a été de même pour les comptes-rendus d'autres réunions (CTPM, réunions avec le cabinet et/ou l'admi-

stration), habituellement rédigés par le permanent, sous le contrôle des collègues concernés. L'urgence et l'importance des dossiers ont conforté le changement initié en 2008 dans les méthodes de communication. Notre publication SEJSInfo a été moins fréquente (3 numéros, au lieu de 4, antérieurement).

Par contre la communication par courriel (parfois relayée par divers médias spécialisés), a été particulièrement importante, significativement plus que les années précédentes.

Ainsi, sur 11 mois, d'octobre 2009 à août 2010, plus de 110 courriels ont été adressés aux membres du BN, 40 à l'ensemble des syndiqués, 15 à l'ensemble des collègues, 9 aux membres du CN, 44 aux membres de la CAP ou de la CCP, sans compter les messages individuels adressés à tel ou tel collègue par les RP concernés en CAP ou CCP, ou ceux échangés par courriel et téléphone entre le permanent et les ex emplois fonctionnels.

On notera que le SEJS s'est souvent fait le relai d'une administration défaillante pour faire connaître aux collègues des vacances de postes, pas toujours publiés à la bourse interministérielle de l'emploi public (BIEP), d'ailleurs.

On notera également que le secrétaire général du SEJS et/ou le permanent ont été sollicités à plusieurs reprises par des publications telles que « Le Monde », « Acteurs publics » ou « Acteurs du Sport », pour faire part de leurs analyses ou les préciser.

Tout cela contribue au rayonnement du SEJS, qui, indicateur intéressant, continue à être systématiquement sollicité par le rapporteur du budget du sport de l'Assemblée Nationale sur ses analyses politiques et budgétaires.

Les représentants des personnels continuent à envoyer les relevés de décisions des CAP dans les heures qui les suivent et, si nécessaire, un CR plus circonstancié peu après. Le SEJS y est particulièrement attaché compte tenu de l'importance que revêtent pour les collègues les décisions qui y sont prises par l'administration. Les collègues peuvent y lire combien et comment les avis de leurs représentants sont pris en compte ...

Comme antérieurement, sauf exceptions rarissimes, aucun écrit, aucune communication du SEJS n'ont jamais été produits sans que les membres du BN, ou, à défaut, le SG et la SGA, n'aient pu faire part de leurs avis préalablement, même si, parfois, les délais de concertation furent très courts, du fait de l'actualité. Mais les NTIC compensent pour partie cet inconvénient.

III - Travail intersyndical, vie fédérale, relation avec nos partenaires

Il n'y a pas eu cette année d'importantes initiatives intersyndicales (sauf à mentionner la proposition de FO d'une lettre commune à l'administration sur les décharges de service).

Les constats faits l'an dernier sur le fonctionnement des CTP ou CHS en formation commune demeurent. Cela évoluera très certainement en 2011, du fait des élections programmées pour le renouvellement de ces instances, tant au plan national que territorial, dans les DDI et les DRJSCS.

3.1 Relations fédérales

C'est plus en interne, au niveau de l'UNSA, que les relations ont été davantage importantes cette année. Outre la présence du SEJS au congrès de l'UNSA de Pau, le travail avec l'UNSA-éducation sous l'égide de l'UNSA-fonction publique pour la préparation des élections des CTP et CHS de fin 2010 a été important. Le permanent s'y est beaucoup investi. Il a notamment proposé une charte de fonctionnement (protocole) des divers syndicats de l'UNSA dans ces nouvelles instances statutaires de concertation, globalement approuvée.

Le SEJS a, à de nombreuses reprises, donné ses avis à la fédération sur des textes importants, soumis en Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat (CSFPE), comme pour la mise en application de la loi "mobilité", par exemple, ou les décrets d'application de la RÉATE.

Chaque fois que cela a été possible, le SEJS et ses membres ont participé aux mobilisations et actions nationales auxquelles la fédération invitait ses syndicats.

Les relations avec l'UNSA-emploi-solidarité se sont développées et améliorées, plus encore celles avec le SNIASS, son adhésion à cette fédération facilitant encore les choses.

3.2 Avenir de l'organisation syndicale

Le congrès d'octobre 2009 n'avait pu approfondir suffisamment ce thème, aussi a-t-il été repris en bureau national dès novembre. La RGPP et ses conséquences immédiates, tant territoriales que nationales, comme les perspectives prochaines de fusion ou de création de nouveaux corps, interpellent grandement l'organisation syndicale, qui doit impérieusement tenir compte ou s'adapter au nouveau "paysage administratif".

Ce thème de l'avenir de l'organisation syndicale a fait l'objet d'une intense concertation, au sein du BN, d'une consultation syndicale nationale (fin janvier 2010) et d'un des importants thèmes de travail du Conseil National du 10 mars. Ses conclusions figurent dans le SEJSInfo n° 15.

Un des enjeux était la représentation syndicale des nouveaux emplois fonctionnels. Il n'y a pas eu de consensus suffisant au sein du SEJS pour qu'il soit à l'initiative d'une structure syndicale spécifique, qui aurait pu rester étroitement en lien avec les syndicats des corps d'origine. Ce faisant, c'était laisser davantage le champ libre aux associations (soit disant) professionnelles. Ce risque avait été évoqué par certains membres du BN dès novembre 2009. Il s'est concrétisé dans le courant du premier semestre 2010, selon une configuration qui n'a malheureusement pas grand sens au plan professionnel, les

objectifs de cette association étant essentiellement corporatistes, pour les DDI et leurs adjoints issus de certains corps. Il faudra en assumer les conséquences et souhaiter qu'il n'y ait pas eu là une erreur stratégique du SEJS.

Néanmoins un consensus s'est manifesté pour faire avancer l'idée d'une fédération UNSA du champ de la cohésion sociale (au sens large) et proposer des rapprochements avec des syndicats d'autres corps, à commencer par le SNIASS. Les premiers contacts ont été pris en ce sens. Le rythme de ce dossier n'est toutefois pas du même ordre que celui qui aurait concerné la représentation syndicale des nouveaux emplois fonctionnels. Il évoluera très probablement largement en fonction du dossier de création de nouveaux corps.

3.3 Vie des sections régionales

Cette année, les sections régionales ont peu sollicité le permanent, chargé de la vie syndicale, pour participer à l'une de leurs réunions (hormis celles de Rhône-Alpes, mais, faute de disponibilité, cela n'a pu aboutir). Quelques délégations régionales font néanmoins part au permanent de leurs travaux, interventions et réunions syndicales. La consultation nationale sur l'évolution du champ de syndicalisation (lancée fin janvier 2010) en a été un bon exemple.

3.4 Relations avec d'autres partenaires

Le SEJS a poursuivi les efforts engagés l'année précédente pour entretenir des relations plus approfondies avec certains de ses partenaires, en participant à des réunions (Jeunesse au Plein Air, avec maintenant la présence régulière de Max PINSON, comité d'histoire, avec la présence du permanent, notamment, etc.). Tout cela est certainement un bon investissement pour le rayonnement du SEJS.

IV - Participation aux commissions administratives paritaires (CAP) et commissions professionnelles consultatives (CPC)



Comme en 2008 et 2009, l'année a été pauvre en nombre de CAP : cela semble maintenant se limiter à une CAP de promotion par an, organisée le 31 avril, et une de mutation (le 26 mai), suivie, le cas échéant, d'une CAP d'ajustement (le 23 juin). Notons toutefois que la CAP de mutation s'est tenue à une date plus précoce que les années précédentes, ce qui est satisfaisant, les personnels mutés au 1er septembre pouvant gérer plus sereinement leurs opérations de déménagement.

Ces réunions ont également été l'occasion d'échanges avec la DRH, les réunions bilatérales étant rares et non spontanées de sa part. Elle semble vouloir sincèrement un peu corriger la gestion calamiteuse de notre corps, initiée par la DRHACG et le cabinet depuis plusieurs années, mais le contexte est bien difficile ...

Ces CAP ont donc été denses et importantes en termes d'information ; pour plus de détails, on se reportera aux CR circonstanciés diffusés à tous les syndiqués par le SEJS, seul syndicat à le faire parmi les deux représentés en CAP...

Quelques CCP ont été également organisées cette année, pour les chefs d'établissements (ou leurs adjoints), mais en général pour des effectifs très faibles (les représentants du SEJS sont, respectivement, Gérard BAUDRY et Mathias LAMARQUE pour la première, Bruno GENART pour la seconde). La CCP de directeur d'établissement de mai a manifesté une préparation insuffisante de l'administration, qui s'est ainsi vue dans l'obligation d'en provoquer une deuxième, courant juin.

Nos représentants ont établi les relevés de décision dans les heures qui ont suivi ces réunions. Le permanent les a diffusés à tous peu après.

Lors de la CAP de promotion, le SEJS a renouvelé auprès de la DRH sa demande de nouvelle intervention pour faire augmenter le taux de promotion des IJS en première classe et au grade d'IPJS, vu l'engorgement des collègues remplissant les conditions de promotion, parfois depuis longtemps.

V - Participation aux comités d'hygiène et de sécurité (CHS) et aux comités techniques paritaires centraux ou ministériels (CTPC - CTPM)

5.1 CHS

Les quatre CHS convoqués cette année (20/10/2009, 15/01/2010, 12/03/2010, 23/06/2010) ont essentiellement concernés l'administration centrale, confrontée à de nombreux problèmes de relogement de service et à quelques incidents techniques (incident électrique au site Montparnasse, incendie de l'autocommutateur av. de France). Ils sont donc de peu d'intérêt pour la plupart des membres du SEJS.

5.2 CTPM

Les CTPM ont été particulièrement nombreux en 2009-2010, une dizaine (29/09/2009, 18/11/2009, 22/01/2010, 18/02, 9/03, 15/04, 28/05, 2/06, 23/06, 12/07) ! On n'avait pas vu cela depuis bien longtemps. Cela n'a pas été pour autant l'indice d'un meilleur dialogue social, bien au contraire. Nombre d'entre eux n'ont été que des chambres d'enregistrement, purement formelles, souvent de textes généraux concernant la RGPP (décrets de création des DDI et DRJSCS, fin 2009), parfois déjà transmis au Conseil d'Etat, pour lesquels aucune modification ne pouvait être introduite. Mais il fallait, pour la régularité juridique, les soumettre aux CTPM des différents ministères concernés.

L'UNSA n'a pas apprécié cette méthode, et, souvent avec d'autres syndicats, a boycotté certaines réunions de CTPM pour manifester sa désapprobation, quand l'ordre du jour était trop indigent. Cela n'a pas empêché l'administration, en mars dernier, de les convoquer de nouveau dès le lendemain, sans obligation de quorum, et sans respecter les délais de routes des RP, ce qui mon-

rait bien l'importance qu'elle accordait elle-même à la concertation ... L'UNSA-éducation a envisagé un recours contentieux à ce sujet.

Les CTPM importants ont fait l'objet de comptes-rendus adressés aux membres du SEJS. Parmi les quelques questions importantes traitées, mentionnons celui du 2 juin, spécifique au secteur Jeunesse et Sports (avec la participation du directeur de cabinet de Rama YADE), portant sur la suppression de CREPS, et projet de nouveau décret relatif aux établissements restants, ou ceux relatifs à la mise en place progressive de la PFR (en administration centrale) et à la gestion des indemnités (12/07).

VI - Affaires corporatives

L'ensemble de ces dossiers ont été pour l'essentiel portés par Laurent de LAMARE, secrétaire national chargé des affaires corporatives, assisté, notamment du SG, de la SGA et du permanent.

6.1 Concours d'IJS

Conformément au mandat de congrès, le SEJS est intervenu à plusieurs reprises auprès de l'administration pour demander le rétablissement d'un concours de recrutement d'IJS. Il l'a confirmé au niveau politique, par une lettre adressée à nos ministres le 18 novembre, sans succès, bien malheureusement.

Les CAP de 2010 (cf. leur CR) ont mises en évidence, de manière encore plus flagrante que les années précédentes, les conséquences de la mise en extinction, de fait, du corps des IJS. De nombreuses DDI n'ont plus d'IJS (plus d'une trentaine, si l'on n'inclut pas les IJS sur emplois fonctionnels) ; les chefs de services ne peuvent faire assurer toutes leurs missions, notamment leurs missions régaliennes.

L'administration centrale en subit elle-même les effets, et cherche de mauvaises solutions de substitution, comme, par exemple, en matière de présidence de jury et de coordination des brevets d'Etat (cf. le message au sous-directeur de la DS C du 30 juin 2010). Elle se demande publiquement, devant les DDI, s'il ne serait pas opportun d'ouvrir un concours en 2011 ! Mais il est bien douteux que, dans le contexte actuel, elle aille au delà de cette interrogation révélatrice ...

Quant au dernier comité de modernisation des politiques publiques (de juin 2010), il évoque comme orientation la nécessité de revoir la répartition des IJS dans les services ... Il serait bien temps ...

Ces CAP, comme la réunion avec la DRH du 29 juin, ont été de nouveau l'occasion pour le SEJS de dresser ce lamentable constat de la situation du corps des IJS et, à défaut de nouveau concours de recrutement, paraissant de plus en plus inapproprié avec l'émergence d'un nouveau corps prévu théoriquement pour 2012, de proposer les moins mauvaises solutions.



6.2 Cartographie des emplois d'IJS

Conformément au mandat de congrès, sur ce point également, le SEJS a lancé fin 2009 une première enquête relative à la cartographie des emplois d'IJS, dont les résultats ont été publiés dans le compte-rendu de la réunion du bureau national du 28 janvier. Cette enquête était un point de situation avant création des nouveaux services et nomination des nouveaux emplois fonctionnels. Ces nominations se sont étalées, pour la première phase, presque jusqu'à l'été 2010.

Le SEJS a lancé une deuxième enquête au début de l'été 2010, pour avoir une vision des services stabilisée au 15 septembre 2010. Les objectifs de ces enquêtes ont été largement précisés dans les documents de présentation et d'accompagnements. Outre un suivi global des situations des IJS, elles permettront d'identifier les emplois d'encadrement, de vérifier si les IJS sont bien positionnés sur les emplois qu'ils ont statutairement vocation à occuper, et de les aider pour postuler efficacement dans le cadre du mouvement, l'administration centrale n'étant pas en capacité de le faire suffisamment et la BIEP n'étant pas utilisée comme elle le devrait.



Il importe donc que tous les collègues syndiqués apportent leur contribution pour la réponse à cette deuxième enquête, que le BN aura à exploiter et à s'en entretenir collectivement, ce qui n'est pas un mince travail.

En lien avec ce travail de cartographie, le BN a actualisé l'annuaire des IJS (dossier piloté par Edwige BAKKAUS) et mettra prochainement sur son site internet une version actualisée.

6.3 Mouvement des IJS

Le SEJS a apporté sa contribution (janvier et février 2010) à la circulaire de la DRH sur le mouvement 2010 (du 28 février). Un certain nombre de points sont satisfaisants dans les principes, mais, malheureusement, la DRH a été bien en peine de les appliquer tous correctement, notamment en matière d'information des collègues et de publication des postes vacants. En conséquence, le mouvement 2010 a concerné peu de collègues (cf. les CR des CAP des 26 mai et 23 juin).

Le SEJS s'est ainsi vu dans l'obligation de diffuser par messagerie, à l'ensemble des collègues syndiqués, les postes vacants dont il avait connaissance, mais qui n'étaient pas nécessairement relayés par la BIEP. Le syndicat a ainsi également de nouveau invité les collègues à postuler sur les emplois d'encadrement qu'ils ont statutairement vocation à occuper.

Dans ce contexte, les quelques décisions de l'administration proposées en CAP ont en général pu être approuvées par le SEJS, d'autant plus que ce dernier a pu la faire revenir sur certains cas, au bénéfice des collègues. Néanmoins les trop nombreux postes demeurant vacants posent un grave problème, que les détachements envisagés lors de la CAP du 23 juin ne peuvent régler.

6.4 Suivi des emplois fonctionnels et des ex emplois fonctionnels

Le comité de suivi des ex emplois fonctionnels a pris la suite des nombreuses réunions de travail de 2008-2009 (groupe "LINSOLAS") dans lesquelles le SEJS s'était beaucoup investi. Ce comité s'est réuni trois fois (28 novembre 2009, 1er février et 15 mars 2010). Des comptes-rendus détaillés ont été adressés aux collègues (syndiqués ou non). Faute de nouvelle réunion (malgré les promesses faites par l'administration), le SEJS a profité des CAP de mai et juin pour faire un point de situation. Un dernier bilan, définitif, sera exigé de l'administration à la rentrée.

Le syndicat s'est montré très attentif à la situation des collègues concernés. Selon son analyse, certes, cette administration s'est activée pour tenter de trouver des solutions, sans doute plus que ne l'aurait fait la précédente. Toutefois sa marge de manœuvre était bien limitée. Faute de solutions personnelles satisfaisantes trouvées à l'initiative de quelques collègues concernés (souvent en détachement), la seule possibilité de reclassement, conjoncturelle, était pour la DRH celle de "chargé de mission" à la DRJSCS, voire en administration centrale. L'avenir dira si ces collègues, notamment les plus jeunes (ou les moins vieux) pourront retrouver un emploi fonctionnel, comme la DRH l'envisage dans ses principes. Le SEJS demeure sceptique.

Quant aux nominations sur les emplois fonctionnels, sujet sur lequel le SEJS a été particulièrement attentif, avec plusieurs courriers adressés à nos ministres ainsi qu'au Premier ministre, le résultat global est moins inquiétant que nous avons pu le craindre en 2009, du fait de la concurrence entre corps (mais ces interventions syndicales ont pu y contribuer un peu, sans doute).

Le tableau ci-après, établi à la fin du premier trimestre 2010, donne une approximation de la situation actuelle pour les directeurs et directeurs adjoints. Il n'est sans doute pas opportun de s'arrêter sur des nombres à l'unité près, car, du fait des mutations et départs en retraite, ce tableau est à actualiser presque au jour le jour, maintenant.

	DDCS	DDCSPP	TOTAL
Directeurs	Plus de 30 % issus du secteur J&S dont plus de 25 % d'IJS	Plus de 20 % issus du secteur J&S dont plus de 15 % d'IJS	Plus de 26 % issus du secteur J&S dont plus de 20 % d'IJS
Directeurs Ad-joints	Plus de 38 % issus du secteur J&S dont plus de 33 % d'IJS	Plus de 15 % issus du secteur J&S (totalité en IJS)	Plus de 26 % issus du secteur J&S dont plus de 23 % d'IJS

Quant à la situation des DRJSCS, elle aussi en modification régulière, elle est essentiellement de la compétence de notre ministre et non des services du Premier ministre, comme pour les DDI. La proportion est de l'ordre de 50 % des directeurs ou directeurs adjoints issus des services de la Jeunesse et des Sports, conformément à l'engagement de la DRH. Le SEJS veillera à ce que cela demeure.

6.5 CLUS, astreintes, indemnités

Dès août 2009 le SEJS attirait l'attention de l'administration sur le problème des concessions de logement par utilité de service (CLUS), dont bénéficiaient la plupart des chefs des services de la Jeunesse et des Sports (ce qui constitue un avantage en nature important). Allaient-elles disparaître ? Quand ? Cela allait-il être compensé ? Comment ? Cas des collègues demeurant sur emploi fonctionnel et cas des collègues ne le demeurant pas ? Les questions ont été répétées, oralement et par écrit, à tous les niveaux, y compris aux services du Premier ministre. Quant à la DRH, sa prise de conscience du problème a été bien tardive. Personne n'a daigné nous répondre.

Néanmoins, le SEJS a pu apprendre que cette affaire embarrassait bien l'administration, du fait de la très grande hétérogénéité des situations. Son orientation consiste à vouloir les supprimer.

Elle considère que les nouveaux régimes indemnitaires (avec la fameuse prime de fonction et de résultat) devraient être à un niveau tel que l'augmentation apportée à chacun par rapport à sa situation antérieure devrait largement compenser l'équivalent financier de la perte de cet avantage en nature.

Toutefois, vu sa lenteur à donner des précisions sur ce que seront effectivement ces nouveaux régimes indemnitaires, qui devraient pourtant être en place depuis le 1er janvier 2010, on ne peut que lui faire confiance et la croire sur parole ... verbale, d'ailleurs ...

Mais cela ne règle pas pour autant les modalités de libération de ces logements par les collègues qui ont réussi à en obtenir en 2010 (tant mieux pour eux, et c'est une nouvelle fois l'occasion de constater que les services de l'Etat, en l'occurrence ceux chargés des domaines, ont des appréciations très variables selon les départements ... faut-il s'en réjouir ?). La direction des affaires financières, juridiques et des services aurait, bien tardivement, juste avant l'été 2010, demandé aux services du Premier ministre leur maintien dans ces logements jusqu'au 31 décembre 2010.

Le SEJS, qui n'a pas eu copie de cette lettre, n'a toujours pas connaissance de la réponse. Il interrogera de nouveau l'administration sur ce sujet en septembre et souhaite continuer à être informé de la situation des collègues concernés, à leur initiative spontanée.

[Nota : depuis la rédaction de ce rapport, le SEJS a eu indirectement connaissance, fin

août, d'une note de la DRH et de la DAFJS du 25 juin adressée aux DRJSCS, confirmant, pour tous, la suppression des CLUS au 31 décembre 2010 ... Une compensation serait en cours d'étude ... formule hypocrite pour indiquer que la PFR devant être de montant supérieur à la valorisation financière de la CLUS, elle y sera fondue. A structure constante, c'est donc une diminution nette d'un avantage acquis.]

S'agissant des astreintes imposées à certains collègues dans les nouveaux services, même s'ils n'avaient pas les compétences techniques requises dans les domaines autres que ceux de Jeunesse et Sports, là encore le SEJS est intervenu à de nombreuses reprises (dont la lettre à la DRH du 18 janvier 2010), jusqu'au secrétariat général adjoint du gouvernement (SGAG). Pas plus de réponse.

Le SEJS a fait connaître publiquement son analyse et sa position (cf. lettre du 8 mars au SGAG : pas d'astreinte imposée tant que les textes réglementaires n'ont pas été mis en conformité, que de justes compensations soient prévues et que les formations nécessaires soient mises en place), afin d'aider les collègues à se déterminer, localement.

On a néanmoins appris par la DRH, avant l'été, qu'un groupe de travail allait se réunir pour étudier la question et proposer de nouvelles dispositions réglementaires. Malgré sa demande d'être associé à la réflexion le SEJS n'a pu encore obtenir ni d'accord ni de connaissance du calendrier et des modalités de travail envisagées.

Quant aux indemnités, tant celles des membres du corps que de ceux détachés sur emploi fonctionnel, le SEJS a profité de chaque rencontre avec l'administration pour lui rappeler ses demandes à ce sujet, soulignant le traitement inégalitaire de nos collègues (ce que l'administration semble toutefois reconnaître), rendu encore plus sensible par les promesses d'augmentation substantielle faites à d'autres corps.

S'agissant des collègues détachés sur emploi fonctionnel, la nouvelle gestion des indemnités devrait se faire dans le cadre de la PFR, mais l'application concrète est bien longue à être précisée ; par ailleurs il conviendra de veiller à l'harmonisation territoriale, les décideurs ne se coordonnant pas nécessairement (notamment entre services du Premier ministre et ministères concernés).

[Nota : depuis la rédaction de ce rapport, là encore le SEJS a eu indirectement connaissance, fin août, d'une note du SGAG du 22 juillet adressée aux préfets, leur demandant leurs avis sur les taux de la part F de la PFR envisagés pour les DDI et leurs adjoints. L'harmonisation interministérielle et territoriale, avec les DR, notamment, n'est pas évidente.]

S'agissant des membres du corps, l'administration envisage de mettre en place la PFR dès 2011, et de procéder à une augmentation dès 2010 (cf. le CR de la réunion avec la DRH du 29 juin dernier). Il ne reste que peu de mois pour concrétiser tout cela. *Wait and see ...* Le SEJS continuera à être revendicatif et très vigilant sur ce sujet.

[Nota : sur ce dernier sujet, le SEJS a pris connaissance de la note de service N°DRH/DRH1D/DGPJS/2010/273 du 27 juillet 2010 relative aux modalités de répartition et d'attribution des éléments accessoires de rémunération. Cet engagement d'augmentation pour 2010 n'étant pas concrétisé, il a de nouveau saisi sur ce point la DRH, par courrier du 23 août, adressé en copie aux membres du syndicat.]

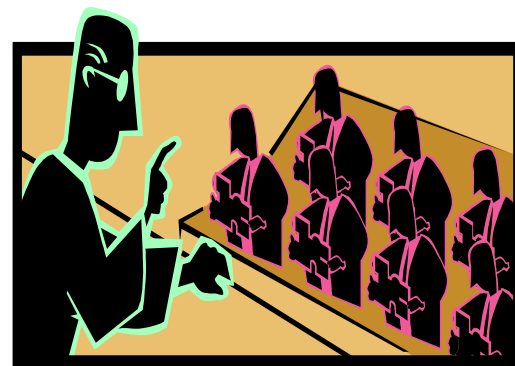
6.6 Revalorisation cat A et A+

En liaison avec l'UNSA-éducation et l'UNSA-fonction publique, le SEJS a suivi ce dossier, engagé par le ministère chargé de la fonction publique. Plusieurs membres du BN ont d'ailleurs procédé à une analyse comparative des corps classés en catégorie A et catégorie A+. Le BN a fermement rappelé l'appartenance du corps des IJS à cette dernière catégorie.

Ce travail n'était pas inutile pour la réflexion sur l'avenir du corps (cf. § 6.7, *infra*). Toutefois la réflexion de la Fonction Publique a été bien décevante, se limitant, pour l'essentiel, à celle relative à la création de grades à accès fonctionnel (GRAF) pour certains corps.

6.7 Avenir du corps des IJS

Nos ministres et notre administration (successifs) portent la lourde responsabilité de la mise en extinction de fait du corps des IJS, corrélative à la dégradation du ou des ministères chargés de la Jeunesse, de l'Education Populaire, de la Jeunesse et des Sports. Ils n'ont jamais eu le courage de l'afficher publiquement. C'est lamentable et très regrettable.



Quoi qu'il en soit, un syndicat doit toujours se porter vers l'avenir, pour la défense des collègues, du corps et de nos missions.

L'enjeu, pour le SEJS, est maintenant la création d'un nouveau corps et le devenir de celles et ceux qui appartiennent actuellement à celui des IJS. Aussi a-t-il réclamé et obtenu de la DRH une rencontre bilatérale, sur les principes de cette réforme, avant qu'elle ne s'engage. L'exposé de ses principales positions, fidèles aux orientations de congrès d'octobre 2009, figurent dans le compte rendu de la réunion du 29 juin. Cela fera l'objet de discussions plus approfondies lors du congrès de 2010.

Le SEJS a bien évidemment été représenté lors de la réunion du 8 juillet, de lancement de la concertation avec les organisations syndicales, et continuera à être présent dans les réunions techniques qui suivront, la prochaine étant fixée au 16 septembre.



VII - Affaires professionnelles

7.1 Charte de gestion des DDI

Au cours du dernier trimestre 2009, en liaison avec l'UNSA-éducation et l'UNSA-fonction publique, qui étaient consultés sur le projet de charte de gestion des DDI (publiée courant janvier 2010), le SEJS a fait part de ses analyses et propositions.



Cette charte pointe entre les lignes les nombreux sujets sur lesquels la concertation et la coordination interministérielle auraient dû fonctionner avant la mise en place des nouveaux services. Faute de l'avoir fait, il convient de rattraper ces retards et, s'agissant de notre ministère, pour créer cette fameuse " maison commune " chère à notre DRH, œuvrer au plus vite pour l'harmonisation des conditions de travail (astreintes et régimes indemnitaires, notamment, cf. *supra*). Le SEJS n'a pas manqué de citer cette référence pour faire avancer ces dossiers.

Au sein de notre ministère le projet a émergé de mettre en place, à l'instar des DDI, une charte de gestion des DRJSCS. C'est sans doute bien nécessaire, de même que les liaisons à assurer entre le niveau régional et le niveau départemental, si ce n'est pas trop tard ...

Souhaitons que la concertation avec les organisations syndicales se développe aussi sur ce sujet. Le SEJS y est prêt.

7.1 RGPP 2 et rapport Bocquet

La RGPP (maintenant " version 1 ") n'étant pas encore complètement en place qu'en catimini quelques hauts fonctionnaires, aidés d'un membre de notre service de l'inspection générale, cogitaient sur une version 2, reprenant certains " serpents de mers ", comme la privatisation des cadres techniques du sport (ce qui aurait sans doute accéléré la fin définitive de notre ministère). Le SEJS, comme d'autres syndicats, notamment de l'UNSA-éducation, est intervenu publiquement pour dénoncer ces manœuvres, mettant en évidence une nouvelle fois, plus encore qu'auparavant, que la RGPP ne vise qu'à réduire les moyens de l'État, par étapes successives, sans se soucier des politiques publiques. D'ailleurs une phase 3 est déjà en vue.

Quoi qu'il en soit ce projet n'a pas abouti sur ce point, le *statu quo* étant maintenu ... jusqu'à la prochaine alerte.

7.1 Avenir des établissements

Bien évidemment, le SEJS a continué à désapprouver la politique de suppression des établissements.

Il a repris une nouvelle fois l'argumentaire lors du CTPM du 9 juin, en présence du directeur du cabinet de Rama YADE. Certains argumentaires ont, semble-t-il, " fait mouche " (sur l'accentuation des déséquilibres territoriaux). Mais l'administration ne veut ou ne peut répondre aux questions relatives aux moyens consacrés aux réorientations politiques de ces établissements (sur le haut niveau) ou aux économies effectivement réalisées par ces suppressions.

Par ailleurs se manifeste de plus en plus une " balkanisation " des établissements par rapport au ministère, dans son ensemble. Ils deviennent la " chasse gardée " de la direction des sports, qui ne semble en aucun cas vouloir jouer le jeu du ministère de la santé et des sports, en les positionnant dans le champ de la cohésion sociale. Cela se lit même dans les détails, comme les publications de vacances de poste qui se font sans aucune référence aux modalités générales de mouvement définies par la DRH, malgré un rappel du SEJS.

Quoi qu'il en soit, reconnaissons néanmoins l'effort du directeur des sports pour mettre en place une concertation avec les organisations syndicales sur les textes relatifs à l'avenir de ces établissements (réunions du 5 octobre 2009, 11 mai 2010 et CTPM du 9 juin).

7.1 Moyens budgétaires

Les moyens des ministères chargés des sports et de la jeunesse continuent à périlcliter, à structures constantes. Dans le secteur de la Jeunesse, maillon sans doute le plus fragile, le programme « Envie d'agir » est rayé d'un trait de plume, pour 2011 (circulaire du 12 août), ce qui peut marquer la fin d'une politique de promotion des jeunes et de partenariat avec les associations de ce secteur.

Le " cercle vertueux " que voulait introduire la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), avec les projets et rapports annuels de performance (en n'étudiant le projet de l'année n+1 qu'après l'examen du bilan de l'année n-1) s'est avéré, à l'usage, n'être qu'un exercice formel de plus. Le SEJS l'a analysé dans ses contributions successives, souvent reprises dans les rapports parlementaires de l'Assemblée Nationale.

Les perspectives de rigueur pour le budget 2011 nous rendent encore moins optimistes pour l'avenir.



Pour le Bureau National,
Michel CHAUCHEAU
Secrétaire National

Paris, le 18 août 2010



Commissions du CONGRES

LE DEVENIR DES IJS - Rapports introductifs



Commission n° 1 : Affaires Professionnelles

Rapport présenté, au nom du Bureau National, par
Isabelle BECU-SALAUN, Secrétaire Générale Adjointe

Avenir de nos métiers dans le contexte de la RGPP

(Révision générale des politiques publiques)

Six mois de protection sociale et de protection des populations de « province » (l'Ile-de-France ne perd rien pour attendre...), temps bien trop court pour dresser le bilan d'une telle réorientation forcée aux effets dévastateurs, proches de la démolition.

Pour autant, un premier constat s'impose : la RGPP est bien la Régression Permanente des Politiques Publiques que nous annonçons. Elle a profondément dégradé le service public rendu aux usagers, désorganisant durablement des services de l'Etat fondus dans un galimatias indivisible et illisible, autant pour ses personnels que pour ses usagers.

Il est clair que l'objectif est bien de ne conserver qu'un Etat minimaliste et régional sur le mode anglo-saxon et par conséquent de modifier radicalement notre champ d'exercice professionnel.

Ce contexte d'exercice professionnel marque une très forte rupture depuis le 1^{er} janvier 2010 entre les niveaux d'exercice au sein desquels nous étions en capacité d'évoluer au long d'une carrière relativement choisie : niveau départemental et régional, établissements – ce qu'il en reste – désormais marginalisés.

Des choix technocratiques hâtifs et très contestables (configuration des services différente selon les départements, clé de répartition DRJSCS/DDCS (PP)/ARS très défavorable aux DDCS et notamment à celles des chefs lieux de région, sauf exception ...) ont modelé un paysage administratif nouveau au sein duquel la question de l'exercice des missions « Jeunesse et Sports » ne se pose parfois plus compte tenu des moyens humains et financiers alloués et de la priorité au champ social *stricto sensu*.

En tout état de cause, le concept de cohésion sociale, auquel l'on s'est efforcé de croire, fait l'objet de mesurées incohérentes qui ne sont que des caches misère.

La priorité réductrice au « social » et au travail dans l'urgence prédomine tant pour le public ciblé que dans les méthodes de travail, qui évitent le contact direct avec l'utilisateur, un comble pour le service public.

Les coupes claires dans les moyens mis à disposition (cf. entre autres, l'abandon du programme PAS, créé après les événements des banlieues en 2005, et maintenant celui, très symbolique, d'« Envie d'agir ») obèrent

toute politique de l'Etat en matière de cohésion sociale au vrai sens du terme ; peu importe que les quartiers viennent rappeler que la jeunesse est toujours en souffrance.

Enfin, notre valence pédagogique n'est pas une mission prioritaire aux yeux d'interlocuteurs pour qui le contrôle est exclusivement répressif et l'offre publique de formation n'a aucune raison d'être. Nos établissements le payent au prix fort.

La difficulté de plus en plus grande à assurer les présidences de jurys, ou les fonctions d'inspecteur coordinateur, trouve comme seule réponse de l'administration leur transfert éventuel aux personnels techniques et pédagogiques, alors qu'il s'agit bien d'un des axes fondateur et essentiel de notre métier.

Il ne sera pas trop difficile dans quelques temps, les enquêtes incessantes y contribueront, d'évaluer que les missions n'ayant pas été conduites, les personnels prévus pour le faire ayant été supprimés, notre champ professionnel n'a aucune raison d'être non plus.

D'ici là les choix politiques, en apparence peu clairs et fluctuants selon les interlocuteurs et les enjeux de pouvoirs, permettent de lever un voile de fumée opportuniste.

Le pilotage des politiques publiques, l'attribution des moyens y compris humains, sont désormais régionaux ; leur mise en œuvre relève d'un échelon départemental « dévitalisé » et dans « une situation intenable » selon une note du ministère de l'intérieur lui-même.

L'option régionaliste initiale portée par les secrétaires généraux des ministères, dont Jean-Marie BERTRAND pour le nôtre (Mme Emmanuelle WARGON vient de lui succéder), est confrontée au principe de réalité et à l'influence du ministère de l'intérieur d'où la nécessité de rassurer le niveau départemental et des évolutions à la marge

(cf. par exemple la valse hésitation démutualisations/ remutualisations).

Dans ce contexte émergent de nouveaux prés carrés préfectoraux, notamment en matière de politique de la ville, ou au contraire des missions transférées sans ETP supplémentaires (RSA Jeunes, dispositifs relevant des politiques d'immigration).

La RéATE (réforme de l'administration territoriale de l'Etat) est un chantier (de démolition) permanent, la dernière instruction du secrétaire général adjoint du gouvernement (du 30 juillet 2010) sur les missions des DDI, en est une preuve supplémentaire ; on a créé de nouvelles structures sans se préoccuper réellement de leurs missions, il s'agissait bien de réduire les effectifs coûte que coûte avant de mettre en place des « outils de modernisation ».

Enfin, la réduction des moyens humains est telle que beaucoup d'entre nous exercent désormais des missions bien au-delà du champ initial jeunesse et sports - bien évidemment sans la moindre formation complémentaire – soit en tant que directeur ou adjoint, soit comme « chef de pôle » du champ social, voire secrétaire général, soit lors d'astreintes imposées en dehors de tout cadre réglementaire pour tout le domaine DDCSPP.

S'ajoutent à cela de nouvelles missions confiées au coup par coup par instruction quant il apparaît que des compétences ont été « oubliées » (relatives au public handicapé par exemple) ou que l'ARS, qui est comme son nom l'indique une agence, ne peut donc représenter l'Etat.

Les vacances de postes d'inspecteurs, héritage calamiteux pré RGPP, modifient de surcroît nos conditions d'exercice professionnel. Un inspecteur de la jeunesse et des sports seul, chef du pôle qui correspond à peu près à une ex direction départementale de la jeunesse et des sports, n'est pas en mesure d'exercer son métier avec la même présence sur le terrain. Mais ce n'est sûrement plus ce que l'on nous demande ; c'est pourtant ce qu'on attend de nous sur le terrain lorsque tout flambe ...

Simultanément, le débouché « naturel » vers des emplois de direction s'est beaucoup rétréci, comme pour d'autres corps, et des collègues sur emploi fonctionnel voient leur carrière s'arrêter du jour au lendemain. Certains seront désormais « chargés de mission » ; l'avenir dira la réalité du champ de ces missions.

Cette tentative d'état des lieux est loin d'être exhaustive, elle est un point de départ aux discussions du congrès sur la modification constatée de notre champ professionnel et l'avenir que nous projetons dans le cadre de notre modification statutaire imminente.

Elle passe sous silence deux conséquences majeures de cette mutation : la souffrance au travail des fonctionnaires que nous sommes et la dégradation du service rendu à l'utilisateur ; et tout démontre – notamment l'analyse précise des conventions de transfert des ex CREPS, la « convergence des rémunérations » (qui reste encore bien largement à faire) et l'absurdité des choix de déménagement - qu'elle a déjà un coût bien supérieur aux économies réalisées.

Il nous appartient de le dénoncer, d'adopter en congrès les stratégies syndicales pour le faire mieux connaître et de redessiner les contours de notre champ professionnel ; comme il nous appartient de reconstruire notre avenir, nos perspectives d'évolutions fonctionnelles, sans douter ni de nos atouts, ni de nos valeurs communes.

Commission n° 2 : Affaires Corporatives



Rapport présenté, au nom du Bureau National, par **Laurent de LAMARE**, Secrétaire National, chargé des Affaires Statutaires et Corporatives

Vers quel nouveau corps ?

Il ne s'agit pas dans ce document introductif au congrès de reprendre tous les éléments qui figurent notamment dans différents compte-rendus mais plutôt de susciter la réflexion permettant d'aboutir à des motions.

Les profonds changements qui sont en cours touchent notre métier, nos missions et notre positionnement professionnel.

La RGPP, le périmètre ministériel et des services ainsi que les orientations de la fonction publique sur la réduction des corps conduisent à une perspective, maintenant officiellement annoncée, de création d'un nouveau corps.

État d'avancement du projet de nouveau corps

Suite à la rencontre du SEJS avec la directrice des ressources humaines du 29 juin et à la réunion du 8 juillet l'état d'avancement du projet peut être présenté de la façon suivante :

- le projet est présenté par l'administration comme une perspective de fusion des corps d'IASS et d'IJS ;
- ce travail qui s'engage est simultané aux échanges concernant la revalorisation du corps des IASS qui devrait constituer un préalable ;
- le projet s'inscrit dans le contexte de la politique générale de fusion des corps, des évolutions du périmètre ministériel et de la structure de l'administration territoriale de l'Etat ;

- le futur corps est présenté comme un corps d'inspection unique, classé en A+, au service de l'administration sanitaire, sociale, de la jeunesse et des sports induisant un parcours professionnel plus riche pour les agents (possibilités accrues de recrutement et de mobilité, débouchés facilités) ; la référence de la fonction publique en terme de structuration serait le corps des inspecteurs du travail ;

- le nouveau corps serait créé pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2012.

Interrogations

A) Perspectives du nouveau corps

- Quelles missions, quels métiers ? Pour exercer dans quelles structures (administration centrale, ARS, DRJSCS, DDI, établissements..) ?
- Quel positionnement notamment en matière de management et d'encadrement ?
- Quelle appellation ? les termes « inspecteur de la santé et de la cohésion sociale » ont été avancés par l'administration.
- Quelle structuration statutaire = nombre de grades, grille indiciaire, avancement, accès à la HEA et la HEB (grade à accès fonctionnel, contingentement) ?
- Quelles modalités de recrutement ? Faut-il envisager plusieurs filières (santé, cohésion sociale, jeunesse et sports) dès le recrutement ou au contraire privilégier l'approche transversale du nouveau corps permettant un positionnement tant dans les ARS que dans les DRJSCS, les DDI et les établissements ?
- Le recrutement est envisagé sous forme classique : concours externe, interne, 3^{ème} voie. Le nouveau corps serait ouvert à la promotion par liste d'aptitude des personnels de catégorie A notamment les attachés. L'accès des personnels de catégorie B actuellement possible pour le corps des IASS n'est pas possible dans un corps A+.
- Quelles modalités de formation initiale et continue ?

Les deux schémas actuels sont très différents : EHESP de Rennes pour les IASS, formation en alternance avec tutorat pour les IJS. La formation serait envisagée dans le cadre d'un master universitaire. Quelle place pour le CREPS de Poitiers dans cette perspective ?

- Quelles possibilités d'accès aux emplois fonctionnels ?

- Quel régime indemnitaire dans le cadre de la PFR ?
- Quel régime d'astreinte ?

B) La période transitoire (2010-2012) et le reclassement

- Quelle situation pour les IJS durant la période 2010 - 2012 ? Un concours de recrutement est-il envisageable en 2011 ?
- Quel régime indemnitaire en 2010 (revalorisation ?) et en 2011 (PFR) ?
- Quel régime indemnitaire (PFR) dès 2010 pour les nouveaux emplois fonctionnels de l'administration territoriale ?
- Quel régime d'astreinte pour les IJS dans les services ?
- Quelles modalités de reclassement pour les IJS actuels dans le futur corps (le principe de base étant le reclassement à un indice égal ou, à défaut, immédiatement supérieur) ?

Sans pouvoir nécessairement dès maintenant répondre à toutes ces interrogations il convient de se forger une doctrine précise permettant au SEJS de s'investir avec détermination dans la concertation engagée.



Classement des groupes	DRJSCS	DRA	DDCSPP	DDCSPP Adjoint	DDCS	DDCS Adjoint	TOTAL des emplois par groupe	Correspondance du Positionnement Expert de haut niveau ou directeur de projet
Groupe I (accès à la HED)	4						4	
Groupe II (accès à la HEC)	7	1	1		9		18	Groupe I
Groupe III (accès à la HEB bis)	7	7	23	1	16	9	63	Groupe II
Groupe IV (accès à la HEB)	4	14	22	23	25	16	104	Groupe III
Groupe V (accès à la HEA)		4		22		25	51	
TOTAL des emplois par fonction	22	26 <small>(4 régions bénéficient de 2 DRA)</small>	46	46	50	50	240	

* Hors DOM

Arrêté du 29 décembre 2009 pour les DDI (sauf Ile de France)

Arrêté du 3 juin 2010 pour les DR et DRA (sauf Ile de France)

Arrêté du 28 juillet 2010 pour les DDI d'Ile de France

RÉPARTITION DU CLASSEMENT DES EMPLOIS FONCTIONNELS *

Projet de REGLEMENT DE CONGRES

Règlement adopté le 27 octobre 2009, complété (en rouge)

établi conformément aux statuts du SEJS, notamment ses titres V et VII, et à son règlement intérieur

Article 1 - Nul ne peut participer aux délibérations de l'assemblée générale du SEJS s'il n'est préalablement à jour de ses cotisations. Seuls les membres actifs du syndicat ont voix délibérative, ainsi que les retraités cotisant à l'UNSA-éducation.

Article 2 – L'organisation et l'ordre du jour de l'assemblée générale sont fixés par le bureau national. Ils peuvent être modifiés par l'assemblée générale, sous réserve du respect des statuts.

Article 3 – Les décisions de l'assemblée générale, souveraine, sont prises à la majorité de suffrages exprimés.

Article 4 - Les votes ont lieu soit à main levée, soit à bulletins secrets avec utilisation des pouvoirs ; le vote à bulletin secret peut être exigé par un membre de l'assemblée générale.

Article 5 – Chaque membre du syndicat à jour de ses cotisations peut disposer de voix supplémentaires dans la limite de ses pouvoirs pour les votes à bulletins secrets. Le nombre de mandants ne peut être supérieur à quatre.

Article 6 – Les votes sont organisés et leur déroulement contrôlé par une commission des pouvoirs et des votes composée d'un membre du bureau national, président, assisté de deux membres de l'assemblée générale désignés par elle et non candidats aux élections. Cette commission vérifie les pouvoirs détenus par les syndiqués qui doivent les déposer avant l'ouverture de l'assemblée générale. Elle procède au dépouillement des votes à bulletin secret, en annonce les résultats et prend note de tous les suffrages exprimés.

Article 7- Les conclusions des commissions de l'assemblée générale constituent des motions soumises au vote, leur adoption valant mandat pour le bureau national.

Les autres motions ou résolutions sont déposées **au plus tard la veille du jour où** elles devraient être soumises au vote, auprès d'une commission constituée à cet effet.

Cette commission se prononce sur la recevabilité de chacun des textes et sur l'ordre de présentation à l'assemblée générale. Elle les reformule, si nécessaire, avant leur présentation en assemblée générale, et les modifie, le cas échéant, compte tenu des débats et votes exprimés. Elle en tient le registre sur support papier et informatique.

Cette commission est composée de trois membres, dont un président désigné par le bureau national en son sein et de deux membres choisis par l'assemblée générale.

La commission peut entendre les auteurs des textes qui lui sont présentés.

Les auteurs peuvent faire appel de la décision de la commission auprès de l'assemblée générale.

Article 8- l'assemblée générale choisit deux vérificateurs aux comptes en début de session pour constituer la commission de contrôle des comptes qui présente son rapport après étude des documents comptables mis à sa disposition.

Article 9 -. Les candidatures au bureau national sont collationnées en assemblée générale. Elles sont déposées auprès de la commission des pouvoirs et des votes dans des délais déterminés par le règlement intérieur. Elles sont présentées en assemblée plénière avant le vote. Les résultats sont proclamés à l'issue du dépouillement par le président ou un membre de la commission visée à l'article 6.

Congrès 2010 – POITIERS

-
Programme prévisionnel

Mercredi 29 septembre

- 14h30 **Réunion du Bureau national** (affaires en cours ; finalisation du programme de CN et congrès)
(Espace de formation - grande salle de réunion)
- 20h **Dîner des membres du BN** (et du CN arrivés dans l'après-midi)

Jeudi 30 septembre

- 9h / 12h30 **Conseil national (CN)** - (Espace de formation - grande salle de réunion)
- 12h30 / 14h **Déjeuner**
- 14 h / 14h30 Accueil des participants – Remise clés – Installation –
- 14h30 / 17h **Assemblée générale** (Amphithéâtre) : organisation, désignation du président, des secrétaires, de la commission de contrôle des comptes, de la commission des pouvoirs et des votes, de la commission des motions, vote du règlement du congrès, appel à candidatures pour le bureau national.
Rapport moral du secrétaire général, rapport d'activité du bureau national
Débats et vote
Rapport financier du trésorier
- 17h30 / 19h30 **Travaux des commissions** : « Le devenir des IJS »
- Commission n° 1 : **Affaires professionnelles** (Salle 22)
- Commission n° 2 : **Affaires statutaires et corporatives** (Salle 23)

- 20h **Dîner**

Vendredi 1er octobre

- 9h / 11h **Poursuite des travaux en commission** (mêmes salles)
- 11h / 12h30 **Assemblée générale** (Amphithéâtre) :
- Présentation des candidats au bureau national (renouvellement partiel)
Elections du bureau national (renouvellement partiel)
Première présentation des débats de commission et des projets de motion
- 12h30 **Repas**
- 14h / 16h30 **Travaux des commissions** (et finalisation des motions à présenter pour le soir)
(mêmes salles)
- 15h30 **Bureau national** (Salle 24) : élections au sein du BN (SG, SGA, Trésorier, Trésorier Adjoint, Secrétaires Nationaux, répartition des tâches, planning des réunions du BN)
- 16h30 / 19h **Activités conviviales, sportives et touristiques**
Visite de Poitiers / 16 h 30 : Rendez-vous sur le parvis de l'espace formation – Départ pour Poitiers ou Activités sportives
- 19h **Accueil en Mairie de Vouneuil** (sous réserve de confirmation)
- 20h **Heure limite de dépôt des motions à la commission *ad hoc***
- 20h **Dîner de Gala : Auberge de Chanteloup** - Départ à 20h du CREPS

Samedi 2 octobre

9h / 12h30

Assemblée générale :

Intervention de la section des retraités
 Rapport des commissaires aux comptes
 Approbation du rapport financier et vote du budget
 (dont montant des cotisations 2010)
 Rapport des commissions
 Présentation des motions définitives ; débat et vote
 Intervention des invités
 Clôture de l'Assemblée Générale par le SG

12h30

Repas (ou prise de pique-nique) — Départ des congressistes**Cotisation 2011 : Proposition**

Classe	Echelon	IB	INM	Durée	écart / INM	Plancher	Plafond	écart / INM	Catégorie	Cotisation	Proposition	Déduction Fiscale	Cotisation réelle	Augmentation / catégorie inférieure	Augmentation / année précédente
										2010	de Cotisation				
										en €	en €				
2	1	416	369	1		369	428		1	75 €	75	49,50 €	25,50 €		0 €
	2	457	399	2	30	429	488	60	2	91 €	91	60,06 €	30,94 €	16,00 €	0 €
	3	510	438	2	39	489	548	60	3	106 €	107	70,62 €	36,38 €	16,00 €	1 €
	4	582	491	3	53	549	608	60	4	122 €	123	81,18 €	41,82 €	16,00 €	1 €
	5	659	549	3	58	609	668	60	5	137 €	139	91,74 €	47,26 €	16,00 €	2 €
	6	750	618	3	69	669	728	60	6	153 €	155	102,30 €	52,70 €	16,00 €	2 €
	7	801	657	-	39	729	788	60	7	168 €	171	112,86 €	58,14 €	16,00 €	3 €
1						789	848	60	8	184 €	187	123,42 €	63,58 €	16,00 €	3 €
	1	780	641	2		849	908	60	9	199 €	203	133,98 €	69,02 €	16,00 €	4 €
	2	850	694	2	53	909	968	60	10	215 €	219	144,54 €	74,46 €	16,00 €	4 €
	3	901	733	2	39	969	1028	60	11	230 €	235	155,10 €	79,90 €	16,00 €	5 €
	4	966	782	3	49	1029	-	60	12	246 €	251	165,66 €	85,34 €	16,00 €	5 €
	5	1015	820	-	38										
IP	1	901	733	2					Fourchette :	171 €	176 €				
	2	966	782	3	49										
	3	1015	820	3	38				Stagiaire	20 €	25 €				
	4	HEA	962	3	142										
	éch. sp.	HEB	1057	-	95										
	Fourchette :		688												

Soit une augmentation comprise entre 0 et 5 € par tranche, proportionnellement à l'indice. L'écart moyen entre tranche passe alors de 15 € en 2009 à 15,50 € en 2010 et 16 € en 2011.

Taux et recettes de syndicalisation (2006—2010)

	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de syndiqués	178	168	204	200	156
Taux de progression / année précédente		-5,62%	21,43%	-1,96%	-22,00%
Total des cotisations	28 049,00 €	24 531,00 €	29 874,20 €	34 285,00 €	27 464,00 €
Recette moyenne par syndiqué	157,58 €	146,02 €	146,44 €	171,43 €	176,05 €
Nombre total d'IJS (détachés inclus)	430	443	425	405	380
Taux d'évolution du corps / année précédente		3,02%	-4,06%	-4,71%	-6,17%
Taux de syndicalisation	41,40%	37,92%	48,00%	49,38%	41,05%
					(au 11 août)

Projet de
Budget 2011

Etabli en fonction du compte de résultat 2009, du compte de résultat 2010 au 5 septembre 2010 (avant le congrès) et des prévisions de fin de gestion. L'objectif est de parvenir à un compte de résultat équilibré, sans prélèvement sur le capital social.

	2009	%	BUDGET 2009	% réalisé	BUDGET 2010	Proposition de BUDGET 2011 (au 5 septembre 2010)
COMPTE DE CHARGES						
ACHATS	TOTAL		1 100	23,05%	1 000	1 000
6001 Matériel	- €	0%	300		300	300
6002 Achat de fournitures, papeterie	253,50 €	1%	300	84,50%	300	300
6003 Travaux	- €	0%	500		400	400
6004 Divers	- €	0%				
SERVICES EXTERIEURS	TOTAL		900	6,63%	900	500
6101 Locations et charges locatives	- €	0%				
6102 Entretiens, réparations	- €	0%	300		300	200
6103 Assurances	- €	0%				
6104 Documentation	59,65 €	0%	100	59,65%	100	100
6105 Honoraires d'avocats	- €	0%	500		500	200
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	TOTAL		35 250	62,78%	29 000	27 900
6201 Fonctionnement du BN	2 470,15 €	8%	4 500	54,89%	4 000	4 000
6202 Frais de transports BN, CN	9 302,93 €	32%	9 000	103,37%	10 000	10 000
6203 Frais de transports autres réunions	2 378,76 €	8%	4 000	59,47%	3 500	2 400
6204 AG, Congrès	6 221,05 €	21%	15 000	41,47%	10 000	10 000
6205 Frais postaux, téléphone	1 745,83 €	6%	2 000	87,29%	1 500	1 500
6206 Formation	- €	0%				
6207 Publicité, reprographie	- €	0%				
6208 Frais de missions, réception	- €	0%	750			
6209	- €	0%				
6210 Services bancaires et assimilés	- €	0%				
6211 Divers	10,00 €	0%				
CHARGES DE PERSONNEL	TOTAL		0		0	0
6401 Secrétariat	- €	0%				
6402	- €	0%				
6403 Divers	- €	0%				
AUTRES CHARGES	TOTAL		8 000	86,88%	8 000	7 500
6501 Adhésions	6 950,76 €	24%	8 000	86,88%	8 000	7 500
6502	- €	0%				
6503 Créances irrécouvrables	- €	0%				
6504 Divers (impôts...)	- €	0%				
CHARGES FINANCIERES	TOTAL		0		0	0
6601 Intérêts d'emprunts	- €	0%				
6602 Autres charges financières	- €	0%				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	TOTAL		0		0	0
6701 Dons, aides accordées	- €	0%				
6702 Charges pour manifestations exceptionnelles	- €	0%				
DOTATIONS SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	TOTAL		0		0	0
6801 Dotations sur amortissements et provisions	- €	0%				
TOTAL CHARGES	29 392,63 €		45 250	64,96%	38 900	36 900
RESULTAT DE L'EXERCICE (si positif)	15 076,79 €					
TOTAL GENERAL DES CHARGES	44 469,42 €					
COMPTE DE PRODUITS						
RECETTES PROPRES	TOTAL		35 000	109,24%	35 900	33 900
7001 Cotisations	34 751,80 €	78%	31 000	112,10%	32 000	30 000
7002 Participation des congressistes	3 480,45 €	8%	4 000	87,01%	3 900	3 900
7003 Vente de bioches, pins, caliquots	- €	0%				
7004 Produits annexes	- €	0%				
PARTENARIAT	TOTAL		2 000		1 000	1 000
7401 Collectivités locales	- €	0%				
7402 Autres partenaires privés	- €	0%	2 000		1 000	1 000
7403 Associations partenaires	- €	0%				
7404 Syndicats	- €	0%				
7405 Etat	- €	0%				
7406	- €	0%				
AUTRES PRODUITS	TOTAL		6 250	2,94%	0	0
7501 Aide à l'emploi	- €	0%				
7502 Remboursements	183,85 €	0%			0	0
7503 Autres	- €	0%	6 250			
PRODUITS FINANCIERS	TOTAL		2 000	52,67%	2 000	2 000
7601 Intérêts compte dépôt	1 053,32 €	2%	2 000	52,67%	2 000	2 000
PRODUITS EXCEPTIONNELS	TOTAL		0		0	0
7701 Libéralités, dons	5 000,00 €	11%				
7702 Produits de manifestations exceptionnelles	- €	0%				
REPRISES SUR AMORTISSEMENT	TOTAL		0		0	0
7801 Reprises sur amortissement	- €	0%				
TOTAL PRODUITS	44 469,42 €		45 250	98,27%	38 900	36 900
RESULTAT DE L'EXERCICE (si négatif)	- €					
TOTAL GENERAL DES PRODUITS	44 469,42 €					

POUVOIR

Pour l'Assemblée Générale du SEJS des 30 septembre au 2 octobre 2010
- POITIERS -

(A photocopier, renseigner et renvoyer, si nécessaire)

NOM : Prénom :

Donne pouvoir à

(Nom et prénom du collègue présent à l'assemblée générale)

pour me représenter et participer en mes lieux et place à tous votes organisés durant l'assemblée générale

Fait à , le

Signature :

(Chaque membre du syndicat peut disposer, pour les votes en AG à bulletin secret, d'autant de voix supplémentaires que de syndiqués lui ayant donné mandat dans la limite de quatre - L'AG ordinaire ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins des membres adhérents à jour de leur cotisation est présente ou représentée - article 16 des statuts).

Nota : L'ensemble des pouvoirs sont à remettre, au plus tard, en début de congrès à la commission des pouvoirs et des votes, qui les valide en vérifiant s'ils correspondent à des collègues à jour de leur cotisation, et le mentionne sur chaque pouvoir. Ils sont ensuite remis aux porteurs des pouvoirs pour en faire usage lors du ou des votes.

Les pouvoirs non nominatifs sont répartis aux membres du BN présents à l'AG, puis aux membres du CN, puis aux congressistes, par ordre alphabétique, dans la limite de quatre, au total, par personne (article 6 du règlement intérieur du congrès).

Si vous ne pouvez venir au congrès, remettez votre pouvoir à un collègue qui s'y rend !
A défaut, renvoyer votre pouvoir daté et signé, sans renseigner la zone « Donne pouvoir à ... », par voie postale ou par courriel, sous format pdf ou word, au permanent du syndicat, Michel CHAUCHEAU, 46 av. Mme d'Houdetot, 95600 EAUBONNE - michel.chauveau@jeunesse-sports.gouv.fr